



Contrôle de Qualité Externe des Installations de **Scanographie**



Le contrôle de qualité représente l'ensemble des opérations destinées à évaluer le maintien des performances (...) fixées par le directeur général de l'AFSSAPS.

Le contrôle qualité auquel sont soumises ces installations est à la fois :

- interne, réalisé par l'exploitant ou, sous sa responsabilité, par un prestataire,
- externe, réalisé par un organisme de contrôle de qualité agréé par l'AFSSAPS.

*Votre partenaire
en maîtrise des risques*

FP EQT 22 HMAF
10-2010

Installations concernées :

Toutes les installations de scanographie, utilisés à des fins diagnostiques ou de simulation dans le cadre de traitement en radiothérapie, sont soumises au contrôle de qualité externe.

Périodicité des contrôles :

- Contrôle externe initial : au plus tard, trois mois après la première utilisation clinique.
- Contrôle externe périodique : annuelle.

Contexte réglementaire :

- Articles R.5212-25 à R.5212-35 du Code de la Santé Publique portant obligation de maintenance et de contrôle de qualité.
- Décision du 22 novembre 2007 fixant les modalités du contrôle de qualité des scanographes.



Que contrôle-t-on en Externe ?

Les tests réalisés dans le cadre du contrôle qualité externe d'un scanographe sont :

- 8.2 Identification de l'installation
- 8.3 Audit du contrôle interne
- 8.4 Nombre CT de l'eau, bruit et uniformité
- 8.5 Résolution spatiale à haut contraste
- 8.6 Précision de positionnement du patient selon l'axe z (simulation de traitement de radiothérapie ou de radiologie interventionnelle)
- 8.7 Positionnement du support patient.
- 8.8 Outils de mesure des longueurs et planéité de la table (scanographe utilisés pour la radiothérapie)
- 8.9 Profil de dose
- 8.10 Profil de sensibilité
- 8.11 IDSP (Indice de dose scanographique pondéré)

www.socotec.fr

Pourquoi choisir Socotec ?

Consacrer du temps à votre métier : interlocuteur Socotec dédié.

Vous disposez d'un interlocuteur unique pour la gestion optimisée de l'ensemble de vos obligations réglementaires.

Nos reconnaissances externes :

- ▶ Accréditation COFRAC ISO 17020 : contrôle de qualité externe des installations de diagnostic utilisant les rayonnements ionisants.
- ▶ Agrément AFSSAPS pour la réalisation du contrôle qualité externe des installations de scanographie.

Nos intervenants techniques :

- ▶ Spécialistes dédiés au secteur de la santé sur l'ensemble du territoire national,
- ▶ Parfaite connaissance des exigences de votre métier,
- ▶ Pertinence de leur jugement sur les tests et mesures réalisés.

Optimiser l'immobilisation de vos installations : l'offre globale Socotec.

Socotec, fort de ses intervenants polyvalents sur les métiers de la santé, vous permet d'optimiser les durées d'immobilisation de vos installations en proposant une offre globale :

- ▶ Contrôle Qualité Externe,
- ▶ Contrôles de Radioprotection,
- ▶ Vérification des installations électriques.



SOCOTEC

3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Téléphone : 01 30 12 80 00
Fax : 01 30 12 82 61